



# Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église  
Napierville (Québec) J0J 1L0

## AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de Napierville, le **10 mars 2022 à 19 h 30.**

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure **2022-02.**

### Nature et effets :

Demande de dérogation mineure à la disposition du règlement Z2019 concernant l'orientation de la façade. La demande, si elle est accordée, aura pour effet de permettre la construction d'habitations multifamiliales jumelées non parallèles à la rue contrairement à l'article 92 du règlement de zonage Z2019.

### Identification du site concerné :

Ces constructions seront situées sur la rue de l'Église dans la zone P2-1, sur le lot à subdiviser 5 825 784 du cadastre du Québec. La demande est formulée par Monsieur Jean-Nicolas Corriveau-Lacasse de la compagnie Gestion Olaroc Inc.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil.

**\*\* En vertu de l'arrêté 2021-054, une municipalité qui entend statuer sur une telle demande doit également tenir une consultation écrite sur celle-ci. \*\*** Une assemblée écrite de consultation d'une durée de 15 jours aura lieu, à compter de la date de cette publication, soit le **16 février, et ce, jusqu'au jeudi 10 mars 2022 17 h.** Vous pouvez faire part de vos commentaires par écrit via un envoi postal au 260, rue de l'Église, Napierville, J0J 1L0 ou encore par l'envoi d'un courriel à l'adresse suivante : [cleclerc@napierville.ca](mailto:cleclerc@napierville.ca)

Une présentation détaillée de la dérogation mineure peut être consultée sur le site internet à l'adresse : [www.napierville.ca](http://www.napierville.ca) sous la rubrique « demande de dérogation mineure ».

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de février de l'an deux mille vingt-deux.

Julie Archambault  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 14 h et 15 h, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de février de l'an deux mille vingt-deux et publié dans le journal municipal « Informations municipales », édition du 16 février 2022.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de février de l'an deux mille vingt-deux.

Julie Archambault  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière